

**Fonds de revenu à court terme
Clearpoint
États financiers**

**Pour la période allant du début des opérations, le
5 avril 2017, au 31 décembre 2017**

Fonds de revenu à court terme Clearpoint

Du début des opérations, le 5 avril 2017, au 31 décembre 2017

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant.....	1
État de la situation financière.....	2
État du résultat étendu.....	3
État de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables.....	4
État des flux de trésorerie.....	5
Tableau du portefeuille de placements.....	6 et 7
Notes complémentaires aux états financiers.....	8 à 19

Rapport de l'auditeur indépendant

Fonds de revenu à court terme Clearpoint

État de la situation financière

Au 31 décembre 2017

31 décembre 2017

ACTIF		
Actif à court terme		
Placement désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat (note 9)	\$	8,543,434
Trésorerie		200,363
Devises étrangères		35,060
Créance sur le Gestionnaire		19,308
Contrats à terme (note 9)		180,344
Intérêts à recevoir		131,925
		<u>9,110,434</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Charges constatées par régularisation		85,361
Frais de gestion payable (note 6)		9,948
		<u>95,309</u>
Actifs nets attribuables aux détenteurs de parts rachetables	\$	<u>9,015,125</u>
Actifs nets attribuables aux détenteurs de parts rachetables, par série		
Série A	\$	4,560,015
Série F		4,455,110
	\$	<u>9,015,125</u>
Nombre de parts rachetables existantes (note 5)		
Série A		468,818
Série F		455,942
Actifs nets attribuables aux détenteurs de parts rachetables, par part		
Série A	\$	9.73
Série F		9.77

Approuvé au nom de Caldwell Investment Management Ltd., Gestionnaire et fiduciaire du Fonds

Brendan T.N. Caldwell, président

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Fonds de revenu à court terme Clearpoint

État du résultat étendu

Du début des opérations, le 5 avril 2017, au 31 décembre 2017

	2017
Produits financiers	
Produit d'intérêt aux fins de distribution	\$ 295,246
Variation de la plus-value non réalisée sur les placements et les devises	63,739
Pertes réalisées sur les placements	(205,887)
Gains réalisés sur les contrats à terme	31,976
	<u>185,074</u>
Charges	
Frais de gestion (note 6)	67,909
Frais d'administration	57,017
Frais de vérification	26,555
Droits de garde	19,211
Honoraires du comité d'examen indépendant	15,821
Frais juridiques	13,075
Frais de communication aux détenteurs de titres	10,171
Frais de dépôt	7,119
Coûts de transaction (note 10)	198
	<u>217,076</u>
Déduction : Dépenses prises en charge par le Gestionnaire (note 6)	<u>13,172</u>
Dépenses nettes	203,904
Diminution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	<u>\$ (18,830)</u>
(Diminution) Augmentation de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, par série (note 11)	
Série A	\$ (20,851)
Série F	2,021
	<u>\$ (18,830)</u>
Nombre moyen pondéré des parts rachetables en circulation durant la période	
Série A	376,680
Série F	344,831
(Diminution) Augmentation de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, par part	
Série A	\$ (0.06)
Série F	0.01

Fonds de revenu à court terme Clearpoint

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables Du début des opérations, le 5 avril 2017, au 31 décembre 2017

	Actifs nets attribuables aux détenteurs de parts rachetables, début de la période	Diminution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	Produit tiré des parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Distribution aux détenteurs de parts	Réinvestissements des distributions attribuables aux détenteurs de parts rachetables.	Actifs nets attribuables aux détenteurs de parts rachetables, fin de la période
31 décembre 2017							
Série A	\$ –	\$ (20,851)	\$ 4,768,641	\$ (164,963)	\$ (73,798)	\$ 50,986	\$ 4,560,015
Série F	–	2,021	4,886,956	(398,386)	(71,305)	35,824	4,455,110
	\$ –	\$ (18,830)	\$ 9,655,597	\$ (563,349)	\$ (145,103)	\$ 86,810	\$ 9,015,125

Fonds de revenu à court terme Clearpoint

État des flux de trésorerie

Du début des opérations, le 5 avril 2017, au 31 décembre 2017

	2017
Flux de trésorerie liés aux :	
Activités d'exploitation	
Diminution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	\$ (18,830)
Ajustements des éléments sans effet sur la trésorerie	
Coûts de transaction	198
Gains réalisés sur les contrats à terme	(31,976)
Pertes réalisées sur les placements	205,887
Variation de la plus-value non réalisée sur les placements et les devises	(63,739)
Variation des soldes hors caisse	
Augmentation des effets à verser par le Gestionnaire	(19,308)
Augmentation des intérêts et dividendes à recevoir	(131,925)
Augmentation des frais de gestion payables	9,948
Augmentation des charges constatées par régularisation	85,361
Produit de la vente de placements	3,582,267
Achat de placements	<u>(12,404,300)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	<u>(8,786,417)</u>
Activités de financement	
Produit de l'émission de parts rachetables	9,506,520
Montants payés lors des rachats de parts rachetables	(414,272)
Distributions versées	<u>(58,293)</u>
Flux de trésorerie générés par les activités de financement	<u>9,033,955</u>
Augmentation de la trésorerie pendant la période	247,538
Pertes sur les opérations de change en espèces	(12,115)
Trésorerie (y compris les devises), début de la période	<u>–</u>
Trésorerie (y compris les devises), fin de la période	\$ <u>235,423</u>
Information supplémentaire*	
Intérêts versés	\$ 7,230
Intérêts reçus	163,321

* Inclus dans les « Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation »

Fonds de revenu à court terme Clearpoint

Tableau du portefeuille de placements Au 31 décembre 2017

Nombre d'actions/de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Revenu fixe canadien				
150,000	Air Canada 4,75 % - 6 octobre 2023	\$ 150,375	\$ 156,095	1.73
150,000	Russel Metals Inc. 6,0 % - 19 avril 2022	153,938	154,595	1.71
150,000	Temple Hotels Inc. 7,25 % - 30 septembre 2020	145,688	150,711	1.67
		<u>450,001</u>	<u>461,401</u>	<u>5.11</u>
Revenu fixe américain				
500,000	AMAG Pharmaceuticals Inc. 7,875 % - 1 ^{er} septembre 2023	620,180	612,078	6.79
500,000	Avon International Operations Inc. 7,875 % - 15 août 2022	646,779	636,561	7.06
500,000	CenturyLink Inc. 6,75 % - 1 ^{er} décembre 2023	623,316	616,792	6.84
500,000	Consolidated Communications Inc. 6,50 % - 1 ^{er} octobre 2022	600,810	566,104	6.28
400,000	Credit Acceptance Corp. 6,125 % - 15 février 2021	543,582	510,786	5.67
500,000	Dean Foods Co. 6,50 % - 15 mars 2023	636,174	627,659	6.96
500,000	Lee Enterprises Inc. 9,50 % - 15 mars 2022	675,790	651,272	7.22
350,000	Mattamy Group Corp. 6,875 % - 15 décembre 2023	484,508	465,250	5.16
500,000	NGL Energy Partners LP / NGL Energy Finance Corp. 6,875 % - 15 octobre 2021	617,450	638,651	7.08
500,000	PBF Logistics LP / PBF Logistics Finance Corp. 6,875 % - 15 mai 2023	630,139	646,727	7.17
500,000	Rackspace Hosting Inc. 8,625 % - 15 novembre 2024	704,175	671,366	7.45
125,000	RegionalCare Hospital Partners Holdings Inc. 8,25 % - 1 ^{er} mai 2023	179,767	165,954	1.84
500,000	Resolute Forest Products Inc. 5,875 % - 15 mai 2023	662,137	648,686	7.20
500,000	SUPERVALU Inc. 7,75 % - 15 novembre 2022	585,369	624,147	6.92
		<u>8,210,176</u>	<u>8,082,033</u>	<u>89.64</u>
	Total des placements détenus	8,660,177	8,543,434	94.75
	Commissions et autres coûts de transaction du portefeuille	(138)	–	–
	Placements détenus nets	<u>\$ 8,660,039</u>	8,543,434	94.75
	Unrealized gain, foreign exchange forward contracts (schedule 1)		180,344	2.00
	Autre actifs, net		<u>291,347</u>	<u>3.25</u>
	Actifs nets attribuables aux détenteurs de parts rachetables		<u>\$ 9,015,125</u>	<u>100.00</u>

Fonds de revenu à court terme Clearpoint

Tableau du portefeuille de placements (suite)

Au 31 décembre 2017

Annexe 1 – Contrats de change à terme

Date de règlement	Devise Acheté/vendu	Devise Acheté/vendu	Contrepartie	Taux de contrats à terme	Prix de contrat	Juste valeur	Gain non réalisé
16 janvier 2018	\$ US	\$ CA	BNY Mellon	1.285700	(123,065)	(119,812)	\$ 3,253
16 janvier 2018	\$ US	\$ CA	BNY Mellon	1.272350	(2,099,820)	(2,065,772)	34,048
15 mars 2018	\$ US	\$ CA	BNY Mellon	1.280550	(6,165,165)	(6,022,122)	143,043
							180,344
Total des gains non réalisés sur les contrats de change à terme							\$ 180,344

Fonds de revenu à court terme Clearpoint

Notes complémentaires aux états financiers

Du début des opérations, le 5 avril 2017, au 31 décembre 2017

1. Le Fonds

Le Fonds de revenu à court terme Clearpoint (le « Fonds ») est une fiducie de fonds communs de placement à capital variable constituée, en vertu des lois de la province de l'Ontario, par des déclarations de fiducie, signées par le fiduciaire du Fonds le 17 octobre 2016.

Caldwell Investment Management Ltd. (le « Gestionnaire ») est le gestionnaire et le fiduciaire du Fonds. Le Gestionnaire est constitué en vertu des lois de l'Ontario. L'adresse du siège social du Fonds est 150 King Street West, Suite 1702, P.O. Box 47, Toronto, ON M5H 1J9. Le Fonds a commencé ses opérations le 5 avril 2017.

L'objectif de placement du Fonds est de maximiser le rendement du capital investi, tout en préservant le capital et en maintenant des liquidités, au moyen de placements dans des titres de créance de sociétés. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de créance nord-américains.

2. Base de présentation

Les états financiers annuels ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Les méthodes comptables appliquées aux présents états financiers annuels sont basées sur les IFRS émises et en vigueur au 31 décembre 2017, qui est la date à laquelle le fiduciaire a autorisé la publication des états financiers annuels.

3. Principales méthodes comptables

a) Nouvelles normes, modifications et interprétations émises, mais non encore en vigueur

IFRS 9 Instruments financiers (« IFRS 9 »)

La norme IFRS 9 émise en juillet 2014, remplace les directives en vigueur dans l'IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (« IAS 39 »). La norme inclut des directives revues sur la comptabilisation et l'évaluation d'instruments financiers, un nouveau modèle des pertes sur créance prévues pour le calcul de la dépréciation sur les actifs financiers et de nouvelles exigences sur la comptabilité de couverture générale. Elle reconduit également les directives sur la comptabilisation et la décomptabilisation d'instruments financiers de l'IAS 39. La norme s'applique aux périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2018. Le Fonds prévoit d'adopter la nouvelle norme le jour de son entrée en vigueur.

Classement et évaluation d'actifs financiers et de passifs financiers

Dans le cadre de la norme IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers reposeront sur le modèle d'affaires du Fonds pour la gestion de ceux-ci et celle de leurs flux de trésorerie contractuels. Les catégories de classement et d'évaluation selon la norme IFRS 9 sont les suivantes : le coût amorti, la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

La norme IFRS 9 conserve en grande partie les exigences actuelles pour le classement et l'évaluation des passifs financiers. Toutefois, à la différence de l'IAS 39 où tous les changements de la juste valeur des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le compte de résultat, les changements de la juste valeur relatifs à des modifications apportées au risque de crédit de l'émetteur seront présentés dans d'autres éléments du résultat étendu, dans le cadre de la norme IFRS 9.

Selon l'évaluation initiale du Fonds, la norme IFRS 9 ne devrait pas avoir une incidence importante sur le classement et l'évaluation des instruments financiers étant donné, que le Fonds prend des décisions fondées sur les justes valeurs des actifs et gère ceux-ci de manière à réaliser ces justes valeurs. Par conséquent, la majorité des actifs financiers du Fonds continueront d'être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. De plus, les instruments dérivés continueront d'être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds de revenu à court terme Clearpoint

Notes complémentaires aux états financiers

Du début des opérations, le 5 avril 2017, au 31 décembre 2017

3. Principales méthodes comptables (suite)

Dépréciation d'actifs financiers

La norme IFRS 9 introduit également le modèle des pertes sur créance prévues pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti et des instruments d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Le modèle de dépréciation fondé sur les pertes sur créance prévues n'aura pas d'incidence importante sur les actifs financiers du Fonds, étant donné que la majorité des actifs financiers du Fonds continueront d'être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Comptabilité de couverture

Le Fonds n'applique pas la comptabilité de couverture; par conséquent, les changements de la norme IFRS 9 en matière de comptabilité de couverture n'ont pas de répercussions sur les états financiers du Fonds.

Selon l'évaluation initiale du Fonds, la norme IFRS 9 ne devrait pas avoir une incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) *Évaluation des placements*

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers échangés sur les marchés actifs (comme les instruments dérivés et les titres négociés sur le marché) est basée sur le cours du marché. Conformément aux dispositions des documents d'offre du Fonds, les positions des investissements sont évaluées en fonction du dernier cours du marché afin de déterminer l'actif net par part pour les souscriptions et les rachats. Aux fins de présentation de l'information financière, le Fonds utilise le dernier cours du marché pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque le dernier cours du marché se trouve dans l'écart entre les cours acheteur et vendeur de la journée. Lorsque le dernier cours du marché ne se trouve pas dans l'écart entre les cours acheteur et vendeur, le Gestionnaire détermine le point dans l'écart entre les cours acheteur et vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur en fonction des circonstances et des faits particuliers. Lorsque le Fonds détient des instruments dérivés présentant des risques de marché qui se compensent, il peut prendre les cours milieu de marché comme base d'établissement de la juste valeur des positions des risques qui se compensent et appliquer le cours acheteur ou le cours vendeur à la position nette ouverte, selon le cas.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (par exemple les instruments dérivés négociés hors bourse) est déterminée en utilisant les techniques d'évaluation. Le Fonds utilise une variété de méthodes et émet des hypothèses qui sont basées sur les conditions du marché qui existent à chaque date de l'état de la situation financière. Les techniques d'évaluation utilisées comprennent l'utilisation de transactions sans lien de dépendance récentes et comparables, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles de valorisation des options, et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

c) *Classement*

Le Fonds classe ses placements dans des titres d'emprunt, de participation et d'instruments dérivés comme étant des éléments d'actif et de passif financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Cette catégorie comprend deux sous-catégories : les éléments d'actif et de passif financiers détenus aux fins de négociation, ainsi que ceux désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat dès la création.

i) *Éléments d'actif et de passif financiers détenus aux fins de négociation*

Fonds de revenu à court terme Clearpoint

Notes complémentaires aux états financiers

Du début des opérations, le 5 avril 2017, au 31 décembre 2017

3. Principales méthodes comptables (suite)

Un élément d'actif et de passif financier est classé comme étant détenu aux fins de négociation s'il est acquis ou engagé principalement dans le but d'une vente ou d'un rachat à court terme ou, si au moment de la comptabilisation initiale, cet élément fait partie d'un portefeuille composé de placements financiers identifiables gérés ensemble, et pour lesquels il existe un profil récent de prise de bénéfices à court terme. Les instruments dérivés sont classés comme étant détenus aux fins de négociation. Le Fonds ne classe aucun instrument dérivé comme couverture dans une relation de couverture.

ii) Éléments d'actif ou de passif financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat dès la création

Les éléments d'actif ou de passif financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat dès la création sont des instruments financiers non classés comme étant détenus aux fins de négociation, mais il s'agit plutôt d'instruments gérés, qui sont évalués sur la base de la juste valeur, conformément à la stratégie de placement documentée du Fonds. Le Fonds classe tous les autres placements désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, majorés des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers évalués à un coût amorti. Les achats et les ventes d'actifs financiers normalisés sont comptabilisés à la date de l'opération. L'obligation du Fonds pour les actifs nets attribuables aux détenteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et les passifs financiers tiennent compte du montant à recevoir ou à verser, actualisé, le cas échéant, au taux d'intérêt effectif du contrat. Les conventions comptables du Fonds pour évaluer sa valeur liquidative concernant les opérations avec les porteurs de parts sont identiques aux méthodes comptables utilisées pour évaluer la juste valeur de ses placements et de ses produits dérivés.

Autres éléments d'actif et de passif, y compris : les intérêts à recevoir et à verser par le gestionnaire qui sont classés comme des prêts et des créances, et comptabilisés au coût ou au coût après amortissement. De la même façon, les charges constatées par régularisation et les frais de gestion à payer sont classés comme des éléments de passif financiers et comptabilisés au coût après amortissement. Les éléments de passif financiers sont généralement réglés dans les trois mois suivant leur émission. Les autres éléments d'actif et de passif financiers sont de nature à court terme et sont comptabilisés au coût amorti qui correspond à une approximation de la juste valeur.

d) *Comptabilisation/décomptabilisation*

Le Fonds comptabilise les éléments d'actif et de passif financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. La comptabilisation a lieu à la date de l'opération, soit la date d'engagement de l'achat ou de la vente à découvert des instruments. À partir de cette date, les gains et les pertes découlant des changements de la juste valeur des éléments d'actif ou de passif sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

Les autres actifs financiers sont décomptabilisés uniquement lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration, ou en cas de transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif à une autre entité. Le Fonds décomptabilise les éléments du passif si et seulement si les obligations dudit Fonds sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

e) *Compensation en matière d'instruments financiers*

Les éléments d'actif et de passif financiers sont considérés comme étant compensés et le montant net est indiqué sur la déclaration de position financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, ainsi qu'une intention de procéder à un règlement sur la base du montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des opérations, le Fonds conclut différents accords généraux de compensation ou des accords semblables ne respectant pas les critères de compensation de la déclaration de position financière, mais les montants connexes peuvent tout de même être compensés dans certaines circonstances, notamment une faillite ou la résiliation d'un contrat.

Fonds de revenu à court terme Clearpoint

Notes complémentaires aux états financiers

Du début des opérations, le 5 avril 2017, au 31 décembre 2017

3. Principales méthodes comptables (suite)

f) *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction sont des dépenses et sont inclus dans « Coûts de transaction » dans l'état du résultat global. Les coûts de transaction sont des frais marginaux directement liés à l'acquisition, à l'émission, ou à la vente d'un placement. Ces frais comprennent les honoraires et commissions versées aux représentants, aux conseillers, aux courtiers et aux maisons de courtage, les frais imposés par les agences réglementaires et les Bourses de valeurs, et les taxes et autres droits exigibles sur les transferts de valeurs. Le coût des placements pour chaque titre est déterminé selon la méthode du coût moyen.

g) *Évaluation des parts et date d'évaluation*

Les parts sont émises et rachetées de façon continue selon la VL aux fins de transaction par part, laquelle est déterminée pour chaque série de parts du Fonds, chaque jour où la Bourse de Toronto est ouverte. La valeur de chaque part d'une série du Fonds est déterminée en divisant la valeur marchande totale de l'actif net de cette série de parts, calculée conformément aux documents d'offre du Fonds, par le nombre total de parts de cette série en circulation à la fermeture de la journée ouvrable, le jour de l'évaluation.

h) *Comptabilisation des produits*

Les transactions de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Le produit d'intérêt est comptabilisé quotidiennement et le produit de dividende est comptabilisé à la date ex-dividende. Les gains et les pertes réalisés découlant des opérations de placement sont calculés en fonction du coût moyen.

Les intérêts sur les titres de créance à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés de façon proportionnelle, en référence au capital à rembourser et au taux d'intérêt effectif qui s'applique.

La perte réalisée sur la vente de placements et la plus-value non réalisée des placements sont déterminées au coût moyen. Le coût moyen n'inclut pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro.

i) *Conversion des devises*

Les éléments d'actif et de passif monétaires du Fonds sont convertis en dollars canadiens, la devise fonctionnelle du Fonds, à un taux de change en vigueur à la date de la déclaration de position financière. Les éléments non monétaires sont convertis au taux de change en vigueur lorsque les éléments de l'actif ont été acquis ou lorsque les obligations sont nées. Les pertes en devises sont incluses dans l'état du résultat global de l'exercice. Les achats et ventes de placements, les revenus de placement et les charges sont calculés au taux de change qui a cours aux dates des opérations.

j) *Actifs nets attribuables aux détenteurs de parts rachetables, par part*

Les actifs nets attribuables aux détenteurs de parts rachetables, par part, sont calculés en divisant les actifs nets attribuables aux détenteurs de parts rachetables d'une série particulière de parts par le nombre total de parts de cette série particulière en circulation à la fin de la période.

k) *Diminution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, par part*

La diminution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, par part, se fonde sur la diminution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables attribuées à chaque série de parts, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de cette série au cours de la période. Consulter la note 12 pour le calcul.

l) *Trésorerie*

La trésorerie est constituée des liquidités détenues par une banque ou un dépositaire. La trésorerie est comptabilisée au coût, auquel s'ajoutent les intérêts courus, ce qui représente environ la juste valeur.

Fonds de revenu à court terme Clearpoint

Notes complémentaires aux états financiers

Du début des opérations, le 5 avril 2017, au 31 décembre 2017

4. Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers conformément à la norme IFRS exige que la direction utilise des estimations comptables. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables du Fonds. Les estimations sont évaluées de façon continue et basées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, y compris les attentes liées à des événements futurs jugées comme étant raisonnables dans ces circonstances. Voici ci-dessous les jugements et estimations comptables les plus importants réalisés par le Fonds relativement à la préparation des états financiers :

Classement et évaluation des placements et application de l'option liée à la juste valeur

En classant et en évaluant les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de porter des jugements importants quant à savoir si, oui ou non, les activités du Fonds sont d'investir en tenant compte du rendement total aux fins de l'application de l'option de la juste valeur pour les actifs financiers selon l'IAS 39. Les jugements portés les plus importants comprennent la détermination que certains investissements sont détenus aux fins de transaction et que l'option de la juste valeur peut être appliquée à ceux qui ne le sont pas.

Devise fonctionnelle et de présentation

Le Fonds considère le dollar canadien comme sa devise fonctionnelle et de présentation. Le rendement du Fonds est évalué en dollars canadiens et ses liquidités sont gérées dans cette même devise.

5. Parts rachetables du Fonds

Les parts rachetables du Fonds sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par part.

Le présent tableau fournit un résumé des changements relatifs aux parts en circulation qui ont été apportés au Fonds au cours de la période :

	Parts rachetables, début de période	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Réinvestissement des parts	Parts rachetables, fin de période
31 décembre 2017					
Série A	–	480 310	(16 713)	5 221	468 818
Série F	–	492 764	(40 475)	3 653	455 942

Fonds de revenu à court terme Clearpoint

Notes complémentaires aux états financiers

Du début des opérations, le 5 avril 2017, au 31 décembre 2017

6. Charges

Frais de gestion

Le Gestionnaire est responsable de la gestion des activités et des affaires du Fonds, conformément aux accords de gestion ou aux actes de fiducie.

Le Gestionnaire reçoit des frais de gestion qui sont calculés quotidiennement et versés mensuellement. Les frais de gestion sont en fonction de la VL aux fins de transaction pondérée, à un taux prescrit, conformément aux documents d'offre du Fonds. Les pourcentages annuels des frais de gestion du Fonds sont les suivants :

Série A	1,40 %
Série F	0,90 %

Les frais de gestion pour la série I sont à négocier entre l'investisseur individuel et le Gestionnaire, et payables par les investisseurs individuels, et non par le Fonds. Assujettis à toutes les taxes applicables, les frais de gestion maximaux imputés concernant les parts de série I ne dépasseront pas 0,90 % des actifs nets moyens de parts de série I détenues par l'épargnant.

Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement sur la valeur liquidative moyenne pondérée par série de parts, et sont versés le dernier jour de chaque mois. Durant la période, le Fonds a engagé des frais de gestion de 67 909 \$. Au 31 décembre 2017, des frais de gestion de 9 948 \$ sont payables au Gestionnaire.

Primes de performance

Le Gestionnaire a droit à une prime de performance en fonction de chaque série du Fonds. La prime de performance correspond à 10 % de toute croissance de la valeur liquidative par part de chaque série en excédent de l'indice des obligations à haut rendement DEX Canada plus 1 % (« Indice de référence du taux de rendement minimal ») pour chaque année civile, étant entendu que lors de la première année civile où une série est offerte, la Prime de performance qui y est associée est basée sur la croissance et l'Indice de référence du taux de rendement minimal, depuis la date où la série a été offerte pour la première fois jusqu'à la première date de calcul de la Prime de performance. Durant la période, le Fonds a engagé des primes de performance de 0 \$. Au 31 décembre 2017, des primes de performance de 0 \$ sont payables au Gestionnaire.

Frais d'administration

Tous les frais applicables à l'administration et aux activités du Fonds, y compris les frais juridiques, les frais de vérification, les intérêts, les frais liés à la production des rapports financiers et autres rapports ainsi que les frais liés au respect de la réglementation, sont assumés par le Fonds. Les frais de courtage sont également payés par le Fonds.

Il est à la discrétion du Gestionnaire, de temps à autre, d'annuler ou de prendre en charge des frais liés au Fonds. Le montant de ces frais annulés ou pris en charge est présenté dans l'état du résultat global.

Fonds de revenu à court terme Clearpoint

Notes complémentaires aux états financiers

Du début des opérations, le 5 avril 2017, au 31 décembre 2017

7. Impôts sur le revenu et distributions

Imposition des fiducies de fonds communs de placement à capital variable

Le Fonds est admissible comme organisme de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). La date de fin d'exercice du Fonds est le 31 décembre aux fins d'impôt sur le revenu. Les états financiers du Fonds ne contiennent pas de clause pour l'impôt sur le revenu, car tout produit financier net, notamment les gains en capital, est distribué au cours de l'exercice aux porteurs de parts ou peut être distribué aux porteurs de parts, et leur est imposable. L'impôt sur les gains en capital qui n'ont pas été versés aux porteurs de parts peut être récupéré conformément à une formule établie en fonction du rachat de parts du Fonds. Les pertes fiscales ne sont pas déductibles par les porteurs de parts, mais peuvent être reportées par le Fonds comme le permet la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Les retenues d'impôt sur le produit de dividendes étrangers sont retenues à la source.

Au 31 décembre 2017, le Fonds avait des pertes autres qu'en capital de 0 \$. Les pertes en capital brutes au 31 décembre 2017 étaient de 173 081 \$.

8. Gestion du risque financier

Les instruments financiers du Fonds consistent en des liquidités et des placements. Par conséquent, le Fonds est exposé à divers types de risques qui sont associés à ses stratégies de placement, aux instruments financiers et aux marchés dans lesquels il investit. Ces risques comprennent le risque du marché, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité. La valeur des placements dans le portefeuille du Fonds peut fluctuer quotidiennement à cause des variations dans les taux d'intérêt, de la situation économique et des nouvelles sur les marchés et les sociétés concernant des titres précis détenus par le Fonds. Le niveau de risque dépend des objectifs de placement du Fonds et des types de titres dans lesquels il investit. Ces risques et les risques liés aux pratiques de gestion utilisées par le Fonds sont présentés ci-dessous :

a) *Risque du marché*

Le risque du marché correspond au risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de la valeur marchande. Les placements du Fonds sont sujets aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents à l'investissement dans des marchés financiers. Le risque maximal découlant des instruments financiers détenus par le Fonds est déterminé par la juste valeur des instruments financiers. Le Gestionnaire modère ce risque au moyen d'une sélection minutieuse des titres en respectant les limites établies, et le risque lié à la valeur marchande du Fonds est géré par la diversification des placements du Fonds. Le Gestionnaire de placements surveille quotidiennement les positions de marché globales et les positions sont maintenues à l'intérieur de fourchettes établies.

Trois composantes principales influencent le risque de marché du Fonds : la variation de la valeur marchande réelle, la variation des taux d'intérêt et le mouvement des devises. Au 31 décembre 2017, le Fonds n'est pas exposé au risque de marché de manière importante.

Fonds de revenu à court terme Clearpoint

Notes complémentaires aux états financiers

Du début des opérations, le 5 avril 2017, au 31 décembre 2017

8. Gestion du risque financier (suite)

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations dans les taux d'intérêt aient une incidence sur les futurs flux de trésorerie et la juste valeur des instruments financiers. Le risque de taux d'intérêt survient lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers productifs d'intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur de tels instruments financiers fluctue en raison de variations dans les niveaux courants des taux d'intérêt du marché. Les actifs et les passifs du Fonds sont de nature à court terme ou sont non productifs d'intérêt.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition au risque de taux d'intérêt en fonction de la date contractuelle de révision ou de la date d'échéance, selon la première de ces deux dates.

	0 à 3 ans (\$)	3 à 5 ans (\$)	Plus de 5 ans (\$)	Total (\$)
Risque de taux d'intérêt (31 décembre 2017)	150 711	3 782 116	4 610 607	8 543 434

Au 31 décembre 2017, si les taux d'intérêt avaient diminué ou augmenté de 0,25 %, et que toutes les autres variables étaient restées constantes, la valeur liquidative aurait diminué ou augmenté d'environ 3 274 \$, en conséquence. Les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité et la différence pourrait être importante.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur des placements libellés dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds fluctue en raison de variations des taux de change des devises. Le Tableau du portefeuille de placements présente tous les placements libellés dans des devises. Les participations dans des marchés étrangers sont exposées au risque de change, car les prix libellés dans les devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds, le dollar canadien, lors de la détermination de la juste valeur.

L'incidence potentielle sur les actifs nets du Fonds attribuable aux détenteurs de parts rachetables, si toutes les autres variables demeurent constantes, à la suite d'une augmentation ou d'une diminution de 5 % du revenu net des devises dans le tableau ci-dessous par rapport au dollar canadien, entraînera une augmentation ou une diminution de 4 531 \$ des actifs nets attribuables aux détenteurs de parts rachetables. Dans la pratique, les résultats de négociation réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et la différence pourrait être importante.

Le tableau suivant illustre l'exposition du Fonds aux devises :

	31 décembre 2017
	\$
Dollar américain	(90 613)
Total	(90 613)

d) Risque de liquidité

Le Fonds est exposé quotidiennement au remboursement en espèces des parts rachetables. Les parts du Fonds sont rachetables sur demande, au gré du porteur de parts, à la VL aux fins de transaction actuelle par part. On gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du Fonds dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être liquidés rapidement. De plus, le Fonds cherche à conserver suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir des liquidités. Les charges à payer sont habituellement dues dans les 90 jours.

Fonds de revenu à court terme Clearpoint

Notes complémentaires aux états financiers

Du début des opérations, le 5 avril 2017, au 31 décembre 2017

8. Gestion du risque financier (suite)

e) Risque de crédit

Le risque de crédit représente la perte potentielle que subirait le fonds si la contrepartie ne remplissait pas ses engagements conformément aux modalités de ses obligations envers le Fonds. Le Fonds conserve toutes ses espèces et ses équivalents de trésorerie auprès de son dépositaire ou au moyen de dépôts à vue dans une banque à charte du Canada. Toutes les transactions sur titres cotés sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, puisque la livraison de titres vendus n'est faite qu'après la réception du paiement par le courtier. Le paiement pour un achat est fait une fois que le courtier a reçu les titres. La transaction échouera si l'une des parties ne respecte pas son obligation.

Le Fonds peut investir dans des actifs financiers qui constituent des placements privés et qui, comme tels, ne sont pas notés par Dominion Bond Rating Services, S&P Global ou Moody's. Les notes des titres qui exposent le portefeuille à un risque de crédit, en date du 31 décembre 2017, sont indiquées ci-dessous :

Portefeuille, par catégorie de notation

	31 décembre 2017
	En % des actifs nets attribuables aux détenteurs de parts rachetables
Note	
B1	29 %
B	23 %
BB	9 %
B-	21 %
BB-	11 %
Non notés	2 %
Total	95 %

Toutes les transactions sur titres cotés sont réglées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, puisque la livraison de titres vendus n'est faite qu'après la réception du paiement par le courtier. Le paiement pour un achat est fait une fois que le courtier a reçu les titres. La transaction échouera si l'une des parties ne respecte pas son obligation. L'exposition maximale du Fonds au risque de crédit est représentée par les placements dans des titres à revenu fixe.

Fonds de revenu à court terme Clearpoint

Notes complémentaires aux états financiers

Du début des opérations, le 5 avril 2017, au 31 décembre 2017

8. Gestion du risque financier (suite)

f) Risque lié à la concentration des placements

Le tableau suivant classe les placements du Fonds par concentration de secteurs économiques selon le pourcentage de l'actif net au 31 décembre 2017.

	31 décembre 2017	
	Pourcentage de l'actif net	Juste valeur
	%	\$ CA
Consommation de base	22,7	2 042 252
Biens de consommation cyclique	17,6	1 582 225
Télécommunications	13,7	1 237 470
Services financiers	12,5	1 127 578
Produits industriels	12,3	1 111 977
Matières premières	8,9	803 281
Services publics	7,1	638 651
Total des placements	94,8	8 543 434
Autres actifs moins les passifs	5,2	471 691
Valeur liquidative totale	100,0	9 015 125

9. Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Informations à fournir relatives aux instruments financiers

Le Fonds utilise une hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers. Cette hiérarchie est présentée ci-dessous :

Niveau 1 : les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 : les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 : les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La juste valeur des instruments financiers du Fonds en date du 31 décembre 2017 est établie comme suit :

	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total
Actifs							
Revenu fixe	\$	–	\$	8 543 434	\$	–	\$ 8 543 434
Contrats à terme		–		180 344		–	180 344
	\$	–	\$	8 723 778	\$	–	\$ 8 723 778

Aucun transfert entre les niveaux n'a eu lieu au cours de la période.

Fonds de revenu à court terme Clearpoint

Notes complémentaires aux états financiers

Du début des opérations, le 5 avril 2017, au 31 décembre 2017

9. Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

Instrument financiers non évalués à la juste valeur

Les instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont des éléments d'actif et de passif à court terme comptabilisés au coût amorti, dont la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.

10. Commissions et opérations entre apparentés

Le Gestionnaire et Caldwell Securities Ltd. (« CSL »), un courtier, sont tous deux des filiales détenues en propriété exclusive de Caldwell Financial Ltd. Les commissions de courtage sur actions suivantes, incluses dans « Coûts de transaction » dans l'état du résultat global, ont été payées à CSL pour la période se terminant le 31 décembre 2017 :

	<u>2017</u>
	\$
Fonds de revenu de crédit à court terme Clearpoint	-

Ni le Gestionnaire ni le Fonds n'ont reçu de commission sous forme de rabais de courtage sur titres gérés de la part de courtiers afin de payer pour des services de tiers en recherche.

11. (Diminution) Augmentation de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, par part, pour la période se terminant le 31 décembre, est calculée comme suit :

	(Diminution) Augmentation de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, par série	Nombre moyen pondéré des parts rachetables en circulation durant la période	(Diminution) Augmentation de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, par part
31 décembre 2017			
Série A	\$ (20 851)	376 680	\$ (0,06)
Série F	2 021	344 831	0,01

Fonds de revenu à court terme Clearpoint

Notes complémentaires aux états financiers

Du début des opérations, le 5 avril 2017, au 31 décembre 2017

12. Pertes nettes provenant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

	2017
Pertes nettes réalisées sur les éléments d'actif et de passif financiers	
Détenus aux fins de négociation	\$ 31 976
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(193 772)
	<u>\$ (161 796)</u>
Variation nette des gains réalisés sur les éléments d'actif et de passif financiers	
Détenus aux fins de négociation	\$ 180 344
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(116 605)
	<u>\$ 63 739</u>
Pertes nettes	\$ (98 057)

Les pertes réalisées provenant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat représentent la différence entre la valeur comptable de l'actif financier au début de la période de présentation de l'information, ou le prix de l'opération si l'achat a été réalisé au cours de la période de présentation de l'information, et le coût de la vente ou du règlement.

Les gains non réalisés représentent la différence entre la valeur comptable de l'actif financier au début de la période de présentation de l'information, ou le prix de l'opération si l'achat a été réalisé au cours de la période de présentation de l'information, et sa valeur comptable à la fin de la période de présentation de l'information.

13. Événements se produisant après la date de l'état de la situation financière

Aucun événement important ne s'est produit après la date de l'état de la situation financière ni après la date d'autorisation de ces états financiers qui exigerait la présentation d'autres renseignements dans les états financiers.

14. Approbation des états financiers

Les états financiers ont été approuvés par le Gestionnaire et le fiduciaire, et leur émission a été autorisée le xx 2018.